

# Le Second Empire<sup>1</sup>

Il n'y a pas de réelle transition entre la dernière année de la II<sup>e</sup> République particulièrement répressive et l'Empire autoritaire qui suivra. Leurs partisans sont motivés par la peur de la Révolution et des «rouges», même si ces derniers ne sont souvent, en fait, que d'autres bourgeois seulement un peu plus sensibles aux misères du petit peuple et le plus souvent surtout très idéalistes. On a vu comment Dominique Grenet en a fait les frais.

L'avènement du Second Empire à Joigny était l'aboutissement souhaité par Simon Moreau. Pourtant, il n'en profitera pas longtemps. Rapidement, une scission semble intervenir dans le conseil municipal, dont nous ne connaissons pas les motifs. Ils n'apparaissent pas, en tout cas, dans le registre des délibérations du conseil. Sans polémique apparente, ni même simples problèmes, du jour au lendemain, un certain nombre de conseillers, dont le maire, subitement n'assistent plus aux réunions. Suit alors une période d'incertitude de quatre longues années (Couturat parlera de 6 années d'instabilité), avec un changement fréquent du conseiller faisant fonction de maire, jusqu'au moment où Pierre Alexandre Stanislas Couturat sera nommé maire en 1858. Couturat assurera avec dévouement ses fonctions jusqu'à la fin du Second Empire, qu'il défendra jusqu'au bout avec beaucoup de détermination.

## Le Second Empire à Joigny avec Simon Moreau

Le 1<sup>er</sup> décembre 1852, pour la promulgation de l'Empire, le conseil vote «300 francs pour les dépenses y relatives». En février suivant, une adresse est faite à l'Empereur à l'occasion de son mariage et l'ensemble du conseil lui prête serment de fidélité.

Les actions tourneront autour de trois axes prioritaires:

- le retour de l'influence religieuse,
- les problèmes de liaisons traditionnels ou par voies ferrées et
- ceux de l'eau potable; les puits devenant insuffisants, une adduction d'eau est envisagée.

Les actions sont toutefois conditionnées par l'état de finances.

Une pétition en faveur des frères des Ecoles chrétiennes avait été faite, avant même la promulgation de l'Empire, pour les rétablir dans leurs droits sur l'école communale tels qu'ils étaient avant 1848. La pétition est rejetée de peu par 9 boules blanches contre 10 noires. L'école communale restera en l'état sous la direction d'un laïc, M. Joubert, à qui le conseil renouvelle sa totale confiance!

Le maire, partisan de cette solution, la motive par le coût engendré: les émoluments des trois frères s'élèveraient à 1800 francs et «ils perdraient leur autonomie». Par contre, la subvention, qui leur est accordée, passe de 500 à 700 francs.

---

<sup>1</sup> Université de Bourgogne (UTJ). 2009-2010. *Histoire de Joigny* par Bernard Fleury. Cours 22

La construction d'une chapelle au chevet de l'église Saint-Jean est proposée par l'abbé Calmus, curé de Saint-Jean. Il demande l'autorisation d'utiliser une parcelle de terrain de 7 mètres 50 de large sur 8 de profondeur «*afin d'y établir une chapelle à ses frais*». Cette demande avait déjà été faite le 17 avril 1841, mais le projet avait été abandonné car les prétentions d'indemnisation exigées par M. Kreiss, propriétaire du château, étaient particulièrement exorbitantes. Le conseil accepte la proposition du curé en précisant qu' «*à l'issue [de la construction], elle deviendra propriété communale*».

Il faut noter aussi qu'au budget de 1854, 16.000 francs sont inscrits pour la réfection du clocher de Saint-Jean.

La maison de Saint-Antoine devient le presbytère Saint-Thibault en octobre 1853. Elle est contiguë à la chapelle Saint-Antoine, occupée par la salle d'asile au rez-de-chaussée, après avoir été salle d'hospitalisation.

### Le premier musée

On se rappelle qu'un grenier avait été établi, par la construction d'un plancher, dans l'ancienne chapelle Saint-Antoine, louée comme grange, depuis 1781, à Gillet de la Jacqueminière, directeur des postes et des droits du pont<sup>2</sup>. C'est La grande salle voûtée, ancien grenier<sup>3</sup>, située au-dessus de la salle d'asile Saint-Antoine qui est mise gratuitement à la disposition de M. Gillet<sup>4</sup> pour y installer le musée dont il veut doter la ville.

Le projet de chemin de fer Joigny-Orléans est soumis au conseil début 1853. Une commission est nommée; elle est composée de Lacam, Robillard, Jullien, Saulin et Tonnelier. Une séance extraordinaire lui est consacrée à la session de mai. Il est rappelé que les études faites en 1845 avaient amené les ingénieurs à déclarer dans leur rapport que «*le chemin de fer de Joigny avec ses embranchements sur Chartres et Orléans, doit être considéré comme appelé à s'élever un jour au rang de «grande ligne», il présente une grande utilité commerciale et devra nécessairement être exécuté dans un avenir peu éloigné*». Le rapporteur de la commission dit qu'«*avec un tel avis, il n'y a pas d'autres voies à rechercher*» et que, pour l'étude de l'embranchement sur Chartres, qui n'a pas encore été faite, le conseil municipal vote une subvention de 1.000 francs.

8.000 francs sont prévus pour la poursuite du pavage des rues et 1.200 francs pour le détournement de la route de Fournaudin (Maintenant route de Brion), qui aboutit alors (et toujours actuellement) à la porte Percy pour la faire

---

<sup>2</sup> Bernard FLEURY, *Histoire de l'Hôpital de Joigny*. ACEJ. 2000 et La chapelle et la maison de Saint-Antoine dans l'Echo de Joigny n° 51.

<sup>3</sup> Il existe probablement toujours avec sa voûte en plein cintre, ses entrants et poinçons au-dessus de l'école de danse

<sup>4</sup> M. Gillet, ancien notaire parisien, neveu de Gillet de La Jacqueminière, est le beau-père du député de Cormenin. C'est lui qui installera, à ses frais, la promenade du Belvédère.

Dans la même réunion du conseil, Robillard et Lacam sont nommés à la Caisse d'épargne en remplacement de Gauné et Lallier, qui quittent Joigny: C'est le début de l'exode des anciens notables

déboucher sur «*la route impériale n°6*» (Route de Migennes) par la ruelle «*au Curé*».

Un budget important est prévu pour l'établissement ou la mise en état des chemins vicinaux: Joigny-Chamvres, Léchères-Chamvres, Longueron-route d'Aillant, Joigny-Epizy, Epizy-Grande Route, Joigny au port, ainsi que les rues créées pour desservir le nouveau quartier de l'abattoir. Il est décidé aussi d'ouvrir la rue des Sureaux sur la Guimbarde.

Les ateliers de charité.

Le conseil demande au Préfet que ces travaux de voirie ne soient pas adjugés, mais réservés aux ateliers de charité pour procurer quelques subsides à «*la classe indigente*».

A la demande du préfet, le gouvernement ouvre un crédit de 4 millions à partager entre les communes pour l'ouverture des ateliers de charité. Il précise que les subventions attribuées dans ce but pourront représenter le tiers des sommes dépensées pendant la mauvaise saison. Le problème sera récurrent l'hiver suivant.

Le problème d'alimentation en eau devient crucial.

Deux études sont menées: C'est Longbois qui rapporte la première pour établir une adduction des eaux de la Fontaine d'Amour sur les hauts de la ville; Benoist, «*architecte voyer*», est chargé d'étudier le débit des eaux de la fontaine du ru Bignon, dite Grande Fontaine.

Mais l'état financier n'est pas brillant.

C'est Bouron qui le dit en rapportant l'examen du compte moral du maire en mai 1853:

Il «*constate la dégradation des finances de la ville depuis plusieurs années.*

*Trois causes principales :*

- 1) *Les dépenses extraordinaires pour l'abattoir, le collège, l'hospice,*
- 2) *La dépréciation des produits forestiers par la révolution de février 1848,*
- 3) *Les dommages causés aux forêts par les ravageurs (sic)».*

Il en conclut qu'il «*faut se mettre à l'ouvrage et profiter de la tranquillité... pour ramener le rêve dans la cité, qui se dépeuple, et le travail chez les ouvriers dont les souffrances appellent un prompt remède*».

Il propose trois solutions:

« 1) *L'aménagement des coupes ordinaires de bois en les ramenant de 25 à 20 ans,*

2) *La répression énergique des abus,*

3) *La vente de trois réserves, le Fort Bouquin 132 ha 11, les Droits 87 ha 82, la Fontaine des Bois Blancs 19 ha 55; ce qui pourrait rapporter 300.000 francs, dont 120.000 iraient à l'administration et 180.000 seraient placés en rente sur l'Etat*».

Le préfet refuse catégoriquement cette proposition.

Ses conclusions sont renvoyées en commission; le conseil décide d'emprunter 80.000 francs à rembourser en 10 ans sur le produit de la réserve de Fort Bouquin, dont la coupe sera demandée par anticipation.

Les projets concernant l'assainissement des Noues d'Abandon, le déplacement de la Guimbarde, *«l'adoucissement des pentes des rues»* sont retirés.

Pour augmenter les ressources de la ville en favorisant le commerce, on renouvelle la demande d'une foire supplémentaire pour la fin mai.

Dans le même but, une supplique est adressée à l'Empereur pour *«augmenter la garnison»*. Une réponse arrivera trois mois plus tard: *«l'attribution d'un escadron supplémentaire est conditionnée à son logement dans le petit quartier<sup>5</sup> aux frais de la ville»*. Celui-ci sera loué à M. Delapierre, son propriétaire, pour 6.000 francs par an. L'ancienne église des Capucins est ajoutée au casernement quelque temps plus tard pour 3.888 francs.

Ces mêmes problèmes de voirie, de chemin de fer, d'adduction d'eau, de casernement, ainsi que la misère de la *«classe indigente»* durant la mauvaise saison, resteront parmi les préoccupations récurrentes du conseil municipal pendant toutes les décennies suivantes. En cela Joigny n'est pas différente des autres petites villes de province.

## Une longue période sans maire officiel

Début juillet 1854, M. Robillard, premier conseiller, préside une réunion du conseil après avoir constaté l'absence du maire et d'une dizaine de conseillers. Antoine Chaudot est nommé secrétaire de séance. Les motivations de leur absence n'apparaissent pas. Elles doivent être sérieuses cependant puisqu'ils démissionnent. Sans certitude, la cause en serait un conflit d'intérêt avec les marchands de bois tout puissants !

Le conseil municipal est dissous le 20 août suivant et une commission administrative est nommée par le préfet. Elle est composée des membres non démissionnaires et présidée par Lefebvre-Devaux, gendre de Lesire-Lacam, l'homme de la Restauration et de la Monarchie de Juillet, mais aussi nommé à la commission provisoire de la II<sup>e</sup> République. Ils prêtent le serment rituel *«d'obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur»*. Le mois suivant Chaudot fait fonction de maire. Puis, ce sera le tour de Rivaille, ensuite de Bouron après l'adjonction de trois nouveaux membres, enfin de Couturat. Pas pour longtemps, car Bouron reprend le flambeau, avant de le passer à nouveau à Robillard.

Cette période d'instabilité dans la direction de la commune n'est cependant pas stérilisante.

Tout ce qui avait été entrepris lors de la municipalité Moreau est continué consciencieusement, notamment l'ouverture et l'élargissement de la rue des Sureaux aux dépens de la propriété Ragon, qui ne demande en compensation que la reconstruction du mur de clôture.

La digue et les rues du nouveau quartier du faubourg du pont sont construites avec les déblais des promenades du nord.

---

<sup>5</sup> Il s'agit de l'actuelle école Saint-Jacques, ci-devant maladrerie Saint-Jacques, puis prieuré des Capucins, avant de devenir caserne privée.

Le nouveau chemin de grande communication n° 20 de Joigny à Cerisiers est achevé; le paiement des terrains expropriés est autorisé par le préfet. Le cimetière est agrandi et se voit doté d'un mur et d'une «*loge*» pour le concierge. En 1860, un logement sera construit relié à l'ancien bâtiment par un «*porche monumental*».

L'abbé Paramel, sourcier, se voit attribuer 600 francs pour la recherche d'eau sur le territoire de la commune.

Les trottoirs des quais sont construits avec la participation des riverains qui souhaitent qu'ils soient exécutés en dalles de pierre de Chevroches ou Gigny.

L'éclairage public au gaz est concédé pour une période de 18 ans à M. Serré, directeur d'une entreprise d'éclairage de Montargis, à charge pour lui d'en assurer l'installation.

Dans le même temps, la commission administrative municipale doit exécuter le recensement quinquennal et, aussi, défendre les intérêts de Joigny.

En effet, le legs Davier est attaqué par les hospices de Paris, sur dénonciation d'un Jovinien, car le collège n'est plus «*dirigé par un ecclésiastique*» Les édiles rétorquent que, dorénavant, le principal est nommé par le ministre de l'Instruction publique indépendamment de la volonté de la ville. La plainte a dû tourner court, car on n'en entendra plus parler.

C'est alors seulement que, sur le rapport de Couturat, sera résolu le conflit avec l'hospice pour la participation de la ville à la construction des lits militaires du nouvel établissement. Finalement, la commission administrative, après avoir menacé de traduire la ville en justice, acceptera la transaction proposée de 5.000 francs, qui est bien loin de ses prétentions initiales et de ce que la ville avait elle-même proposé au départ<sup>6</sup>

## Pierre Alexandre Couturat<sup>7</sup>, maire de Joigny

Enfin, par décret impérial du 7 mars 1858, M. Couturat est nommé maire de Joigny, MM. Robillard et Lavollée, adjoints. Bien entendu, ils prêtent le serment d'obéissance et fidélité.

Après les avoir installés, le sous-préfet prononce une allocution de circonstance, rappelant que «*le maire, les adjoints et les conseillers doivent faire cause commune avec l'autorité supérieure*». Ensuite Couturat installe à son tour les nouveaux conseillers, Feneux, Bertin, Berthe, Durand-Guillou, Picard-Crené, Frécaut et Bonnieux.

---

<sup>6</sup> En 1844, le conseil municipal avait proposé la somme de 12.000 francs. Cf. *Histoire de l'hôpital de Joigny* par Bernard FLEURY. ACEJ. 2001. Page 149

<sup>7</sup> Pierre Alexandre Couturat était né le 3 mai 1813 à Villiers-Saint-Benoist, où son père était marchand d'étoffes. Avoué près le tribunal civil de Joigny, il épouse le 2 juillet 1845, Françoise Caroline Deshayes de 14 ans sa cadette. Elle décédera, cependant, 2 ans avant lui en 1886. Ils n'eurent pas d'enfant. Ils habitaient l'actuel «*40, rue Couturat*», qu'ils louaient à Edme Louis Lesire; ce dernier le légua par testament à Madame Deshayes mère, sa cousine et belle-mère de Pierre Couturat

Il fait, à son tour un long discours en insistant au début de son propos sur la longue période de «*six années*» sans administration régulière, ce qui, à l'évidence, était néfaste pour une bonne gestion -Il semble évidemment paradoxal que l'Etat se soit contenté de cette situation bâtarde pendant un si long temps! Le nouveau maire précise que, «*sollicité par le préfet*», il s'était d'abord récusé «*compte tenu de ses activités ordinaires*»; mais «*la bienveillante insistance du préfet et, il faut le dire, l'espoir de pouvoir faire quelque chose de bien, ont vaincu [ses] résistances*».

Il décrit ensuite la façon dont il conçoit le rôle de maire:

«*Assurer l'exécution des lois, veiller à la sûreté publique, augmenter le bien-être général, réaliser les améliorations compatibles avec les ressources de la ville*». Récusant les «*projets aventureux*», il fait une longue diatribe contre la démagogie qui «*met à mal les finances publiques*» Discours commun à tous les maires nommés par l'Empereur.

Il termine par un véritable programme de travail, qu'il réalisera en grande partie.

L'adresse à l'Empereur après la paix de Villafranca sera l'une des premières manifestations de la municipalité Couturat. Elle est aussi dithyrambique que celles qui ont été faites aux souverains précédents. Nous en transcrivons les passages les plus remarquables:

«*Sire, l'Italie a poussé un cri de détresse! Ce cri a été entendu de votre majesté. 150.000 soldats obéissant à votre voix ont franchi les Alpes et volé au secours du roi du Piémont, notre allié, injustement attaqué...*»

Après avoir rappelé les exploits du «*glorieux fondateur de la dynastie*», l'adresse affirme que les soldats sont «*les dignes fils des vainqueurs de Rivoli, Marengo, Austerlitz, Wagram*».

Après avoir constaté que l'Autriche n'avait plus de soldat en Italie et que l'Empereur avait «*offert généreusement la paix aussitôt acceptée*», le conseil termine en déclarant «*déposer au pied du trône ... l'expression de son admiration, de sa reconnaissance et de son dévouement*».

Après l'un des attentats dont Napoléon III a été la cible, celui de 1867, le conseil municipal de Joigny fait part de l'émotion des Joviniens et «*remercie la Providence d'avoir protégé [les] jours [de l'Empereur, ce] monarque auguste venu parmi nous pour assurer la grandeur de notre nation, la richesse de son travail et la splendeur de son industrie...*». Finalement, c'est bien la prospérité économique que les conseillers et le maire appréciaient avant toute chose, car ils étaient les représentants des classes possédantes qui vivaient du commerce et des affaires particulièrement florissantes sous le Second Empire.

Pierre Alexandre Couturat sera toujours sincèrement fidèle à l'Empire. Dans sa circulaire de candidature au conseil général, il précise qu'il est «*dévoué à la dynastie napoléonienne*», alors que son adversaire Chaudot se réclame de son «*père, ancien notaire et conseiller général*». Lors du scrutin du 4 août 1867, il sera élu par 1847 voix contre 1182 à Chaudot.

C'est à cette époque que le conseil rebaptisera le petit champ de manœuvre «*place Louis-Bonaparte*».

Mais on est en pleine période de libéralisation de l'Empire et, lors des élections, les opposants ne jouent plus les figurants. En mai 1869, les élections générales amèneront deux députés de l'opposition sur trois: Rampont à Auxerre et Javal dans la circonscription de Sens-Joigny, qui groupe sur son nom deux fois plus de voix que le candidat «*officiel*»; seul Lecomte, candidat du pouvoir, est élu pour Tonnerre-Avallon.

Un an après, pour le plébiscite de mai 1870, le pouvoir se fait du souci et la campagne est ardente. Le Journal de Joigny, pourtant dévoué au pouvoir, rapporte que, lors d'une réunion publique pour le «non», tenue au théâtre devant plus de 1.000 personnes, Henri Bonnerot, que nous reverrons bientôt, en était le principal animateur. Pierre Couturat sent le danger; il fait un vibrant appel dans la presse, qu'il conclut avec une emphase à la hauteur de ses craintes: «... *Les circonstances sont graves, le moment est solennel : d'un côté la tranquillité, la paix, et la prospérité, de l'autre, la révolution, l'anarchie et la ruine. Vos suffrages en faveur du plébiscite ne sauraient être douteux... Surtout pas d'abstention*». Dans la même édition du Journal de Joigny, paraît une pétition du même style signée par un comité de soutien au «oui» réunissant 72 notables de la ville, parmi lesquels on remarque Delécolle et Zanotte, futurs maires des débuts de la III<sup>e</sup> République! Si les résultats globaux du département sont sans ambiguïté, 71.110 oui, 27.892 non, à Joigny le score est beaucoup plus serré, 739 oui, 640 non -l'influence des réunions publiques, très suivies, d'Henri Bonnerot, dans le cadre de la société pour l'instruction populaire, n'y sont sans doute pas étrangères.

Aux élections municipales qui suivent, début août 1870, le président du tribunal de commerce, Bouron, mène une liste concurrente de celle du maire, dans laquelle apparaît Henri Bonnerot, qui protestera sur l'organisation des bureaux de vote. Le résultat est net: Couturat l'emporte avec deux-tiers des voix, ce qui prouve sa popularité personnelle, compte tenu du score du plébiscite.

Bientôt ce sera la guerre avec la défaite, l'invasion, la fin de l'Empire. Couturat refusera de proclamer la République et sera démis de ses fonctions et son conseil dissout; mais ce ne sera pas pour autant sa fin politique, car, si Bonnerot le bat pour le conseil général en octobre 1871, il est l'un des élus de la liste bonapartiste et redeviendra même maire quelques mois en 1874, pendant la «*démission*» de Bonnerot.

Couturat fut un maire estimé et efficace.

Il sera le premier édile municipal de Joigny à utiliser les techniques de communication. En effet, il fait imprimer au moins deux opuscules :

En 1863, ce sont ses «*Observations sur les différents projets de tracés du chemin de fer de grande ceinture*» où, en 29 pages, il défend le tracé passant par Joigny et l'année suivante, il publie un «*exposé de la situation financière de la ville de Joigny*», présenté au conseil municipal de Joigny dans la séance du 8 mai 1864. Ces deux petits ouvrages sont édités par Zanotte fils.

Le préambule de la présentation de ce dernier rapport est assez intéressant, car il dénote l'état d'esprit de Pierre Couturat ; lui, le tenant de l'Empire et de l'ordre, s'affiche comme un vrai démocrate :

Après avoir situé la place de la commune dans l'Etat, il affirme qu'elle est un véritable petit état avec son budget, comprenant des *«ressources qui lui sont propres, les dépenses que la loi lui impose et celles que son intérêt nécessite»*.

Il poursuit par une véritable profession de foi de démocratie directe : *«Contrôler la gestion de ses représentants est, pour sa population, un droit incontestable et incontesté ; mais, pour que ce droit ne soit pas illusoire et puisse s'exercer d'une manière utile, il faut que celle-ci connaisse les principaux actes de cette gestion et les résultats qu'elle a produits»*

Il précise qu'il faut craindre les réactions des administrés quand ils sont mal informés. Il conclut sa présentation :

*«Le plus sûr moyen de prévenir ces funestes incidents de la vie administrative, c'est la publicité; en même temps qu'elle permet à chaque habitant d'apprécier, en connaissances de cause, les affaires de la communauté, elle met en garde contre l'erreur et les suggestions de la malveillance. Elle est d'ailleurs un hommage rendu au suffrage universel, base de nos institutions; elle est une satisfaction donnée au contribuable, qui tient à savoir comment a été employé son argent; elle prouve, enfin, que le dépositaire de l'autorité ne redoute aucune investigation»*.

Il faut être clair, Couturat s'adresse en fait aux contribuables, c'est-à-dire à ceux qui paient des impôts -là s'arrête sa démocratie-, car son texte est assez hermétique; bien qu'il n'entre pas dans les détails, il analyse les différents impôts du moment auxquels les Joviniens sont assujettis pour remarquer que, globalement, ils sont privilégiés par rapport aux habitants des villes comparables, car les charges de la ville de Joigny sont inférieures d'un tiers environ.

Comme nous l'avons toujours remarqué, le produit des coupes de bois représente une part importante des ressources de la ville, bien que, depuis 1856, la ville ne puisse utiliser que les deux-tiers des coupes.

Il énumère alors les réalisations, qui, il faut bien le constater, ne sont que la poursuite des travaux engagés avant sa prise des responsabilités.

En premier lieu *«la restauration de l'hôtel-de-ville»* dont la décoration intérieure lui semble supérieure à celle des établissements identiques du département.

Le faubourg du Pont a été transformé par la création de *«la magnifique avenue mettant en communication la ville et le chemin de fer»*, permettant de se rendre à la gare *«en ligne droite et à pied sec»*.

Par ailleurs, la salle d'asile Saint-Antoine a été *«assainie»*, les trottoirs du quai de Saint-Florentin terminés, ainsi que le pavage des rues trop longtemps différé.

Malgré tous ces travaux, les recettes sont en excédent notable sur les dépenses. Cependant, scrupuleux, Couturat ne veut pas engager de nouveaux travaux, car l'année suivante, le mandat de l'équipe municipale

se termine et il envisage la possibilité que les élections puissent remettre tout en cause ! Ce ne sera, bien sûr, pas le cas.

Il conclut par un constat presque joyeux :

*«C'est avec une légitime satisfaction que je constate qu'à aucune autre époque, la ville n'a été plus tranquille, plus paisible et plus calme.*

*Cet état de chose n'est pas seulement satisfaisant au point de vue de l'ordre proprement dit, il prouve de plus que la population n'est ni agitée, ni mécontente et qu'elle est animée d'un esprit d'équité qui sait apprécier ce qu'on fait pour elle... Cette quiétude de l'opinion est due au dévouement des uns, à la confiance des autres, au bon vouloir de tous ... Si l'union fait la force et permet de vaincre bien des obstacles, la discorde frappe d'impuissance les intentions les plus louables ...».*

Il s'agit là d'un véritable plaidoyer pro domo, récusant implicitement toute contestation. Mais, s'il conteste les libertés politiques, Pierre Couturat a le sens du service public, à la façon du Second Empire : fervent partisan de la modernisation économique, il a la fibre du gestionnaire dévoué à sa petite patrie. Il s'y consacrera avec passion.

Ses principales actions seront dirigées vers deux buts essentiels : le premier, la construction d'une ligne de chemin de fer transversale allant d'Orléans à Troyes en passant, bien entendu par Joigny; le second, une adduction d'eau pour desservir la ville.

Nous allons voir que, pour le chemin de fer, il échouera, mais sera couronné de succès pour la desserte de Joigny en eau potable.

### «Le chemin de fer de grande ceinture»

C'est la partie essentielle du titre d'un opuscule de 30 pages, plus une carte, qu'il fait paraître en 1863 -Nous l'avons vu plus haut. Il y analyse les différents tracés possibles pour relier les villes d'Orléans et Troyes.

Il privilégie celui passant par Gien, Bléneau, Toucy, Aillant et Joigny, pour emprunter la ligne de Lyon jusqu'à Saint-Florentin, d'où une ligne nouvelle rejoindrait Troyes. Chiffres à l'appui, il démontre que ce serait, économiquement, le meilleur tracé car desservant des villes à fort potentiel commercial.

Le tracé par Auxerre empruntant à peu près le même trajet est considéré trop onéreux.

Celui passant par Montargis et Sens serait trop près de la petite ceinture. Passant par le Gâtinais aux terres pauvres et la vallée de la Vanne assez marécageuse, il ne lui semble pas pouvoir être retenu, car, à part les villes déjà desservies, ce tracé n'aurait aucun intérêt économique. De toute façon, si le passage par la ville de Montargis se révélait être indispensable, la liaison pour Troyes serait meilleure par Joigny. Et pourtant !

Dans le registre des délibérations du conseil municipal de Joigny, on parle dès 1860 du chemin de fer transversal Brest-Bâle par Orléans pratiquement à chaque session. En 1862, un tracé passant par la vallée du Vrin et le canton de Charny est étudié, mais il ne retient pas l'assentiment des conseillers qui préfèrent le trajet par Aillant.

Pendant trois années, on ne parlera plus de ce projet qui tenait tant à cœur au premier magistrat de Joigny. Il a tourné court, puisque c'est le tracé par Sens qui a été privilégié ; en 1868, il en est fait mention dans la presse locale pour faire comprendre aux lecteurs que le chemin de fer Orléans-Chalons-sur-Marne ne passerait pas à Joigny.

Cependant, il faut noter que le conseil, dans une délibération de février 1865, envisage la création d'un «*chemin de fer vicinal Joigny-Toucy*» Il faudra plus de 15 ans avant que ce projet ne soit ressorti des cartons.

## L'adduction d'eau de la source de Volgré

En dehors de ce qu'il énumère dans son opuscule de 1864, sa plus importante réalisation sera l'adduction d'eau potable avec bornes-fontaines, les deux fontaines avec jet d'eau de la place de l'hôtel de ville et de la promenade du midi avec son square et, plus tard, les deux lavoirs des boulevards.

L'adduction d'eau sera la préoccupation primordiale de Pierre Couturat et, aussi, son œuvre personnelle.

Il constate qu'à Joigny, le problème de l'eau est crucial : «*il n'y a pas de fontaine et seulement des puits profonds et mal commodes*». A son avis, trois moyens peuvent être employés pour y remédier : «*creuser un puits artésien, établir une machine à vapeur pompant l'eau de la rivière ou utiliser les sources des environs*»

Ces déclarations sont faites lors de sa première installation au poste de maire de Joigny en 1858. Une commission est créée en 1860 pour étudier un projet d'établissement de distribution d'eau.

Un inventaire des sources situées sur le territoire de Joigny est fait par un sourcier, l'abbé Paramel. Il s'avère que les sources du ru Bignon, du pied d'Oiseau ou de Sonnerosse sont insuffisantes.

La commission a eu du mal à trouver la source tant désirée. C'est seulement le 13 février 1865 que le conseil municipal se déplace à Volgré pour y visiter une source qui semble intéressante. Une nouvelle commission est nommée pour étudier ce problème - et celui de « l'emplacement du marché ».

Le conseil des Ponts et Chaussées approuve, le 15 juin 1867, le projet de «*distribution d'eau dans la ville de Joigny au moyen de la dérivation de la source de Volgré*». Un décret impérial d'utilité publique sera pris un an après.

Madame Watey, propriétaire du terrain où se trouve la source, fait des difficultés pendant trois ans, puis subitement, elle en fait don à la commune ! Le conseil refuse et, finalement, accepte en mars 1869, alors que l'installation est terminée.

Bien entendu, la conduite d'eau, allant de Volgré à Joigny, doit obligatoirement traverser Chamvres. Cette commune demande une indemnité pour son passage dans ses chemins, apparemment sans succès. En 1872, M. Buret de Sainte-Anne, châtelain de Champvallon, dont la propriété est traversée par la conduite d'eau

réclamera en compensation une prise d'eau pour sa commune dont il est maire; il met en cause Couturat, qui, alors, est encore conseiller. Ce dernier se retire pendant la délibération du conseil municipal, qui refuse toute concession, car le débit de la source de Volgré est tout juste suffisant pour Joigny, qui devra d'ailleurs prendre d'autres décisions assez rapidement.

Le 28 novembre 1868, le Journal de Joigny annonce triomphalement : *«Lundi dernier, l'eau de Volgré a fait son ascension en ville et s'est jetée dans les réservoirs ... à la satisfaction générale»*.

Un mois après, le conseil vote 15.000 francs pour la création de deux *«fontaines»* avec jet d'eau, l'une place de l'hôtel de ville, l'autre *«promenade du Midi face au grand quartier; cette dernière avec square et diverses animations»*<sup>8</sup>.

Dans le Journal de Joigny, du 1<sup>er</sup> mai 1869, on peut lire: *«Le square de la promenade du midi se dessine de plus en plus ... la grille de clôture sera posée, la fontaine monumentale s'élèvera au milieu, quatre candélabres l'éclaireront la nuit et des bancs recevront les promeneurs»*. Le 10 juillet suivant, le même journal prévient que le square doit être ouvert le dimanche suivant ; *«la fontaine monumentale jaillira et le soir, de sept à huit, la fanfare l'accompagnera... Hier soir, c'était l'inauguration du «jardin d'été» ... tout Joigny assistait à cette première ...il y avait de nombreux artistes... Il sera ouvert tous les dimanches et jours de fête de 2 heures à 11 heures du soir»*.

Cette adduction d'eau représentait une réalisation d'une telle importance, qu'elle souleva l'enthousiasme de l'un des conseillers : après avoir énuméré les réalisations du maire, il proposa de donner le nom de Couturat non seulement à l'établissement d'eau, mais aussi à l'avenue de la gare nouvellement inaugurée. Pierre Couturat refusera catégoriquement.

## Les lavoirs publics. La mare de la porte Percy

Les lavoirs sont rendus possibles par l'adduction d'eau courante. Ils sont l'objet de deux délibérations, la première le 16 janvier 1870, la seconde le 16 juillet suivant. Ils seront construits sur les boulevards du nord de la ville. Trois ans plus tard, la décision est prise d'en construire un autre à Léchères.

Le problème de l'eau ne se limitait pas à l'alimentation en eau potable assurée jusqu'alors par les puits, il y avait celui de l'abreuvement des animaux domestiques et des chevaux des troupes du Grand et du Petit Quartier ; dans ce cas, c'était la rivière qui était mise à contribution; les berges étaient aménagées à cet effet au niveau du petit champ de manœuvre, la place Louis-

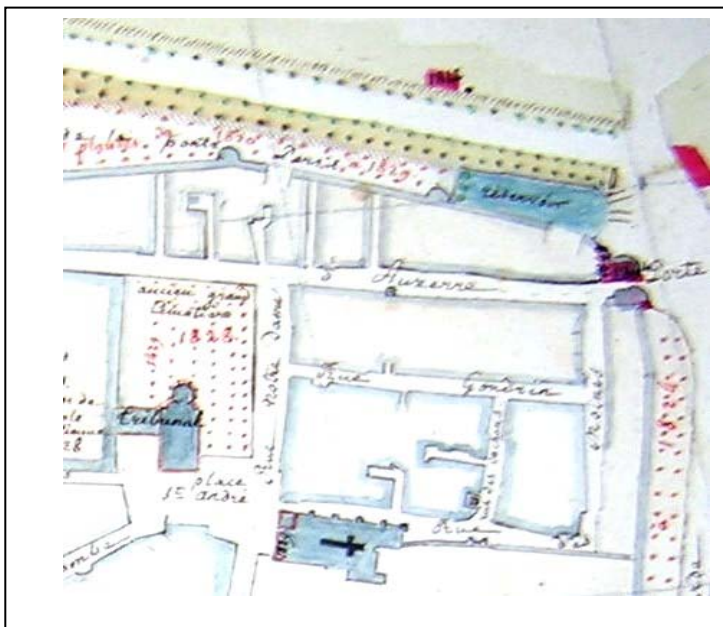
---

<sup>8</sup> Par décret impérial du 5 mai 1868, la place avait repris le nom de *«Louis-Bonaparte»*

Bonaparte, et près du port des cochons d'eau en aval du pont sur la rive droite.

Les incendies dans la vieille ville posaient aussi de sérieux problèmes: Inutile d'imaginer le peu d'efficacité des chaînes humaines transportant des seaux d'eau prise dans les puits. Des réserves étaient constituées par les pompiers, mais elles étaient rapidement épuisées. Aussi, aménageait-on des mares qui constituaient de plus sérieuses réserves d'eau pour les incendies conséquents.

**La mare de la porte Percy.** Ci-dessous un extrait du plan exécuté par M. Chomereau-Breigny fils, géomètre, en 1819. La mare y est indiquée sous le vocable de «réservoir» (En bleu) au nord de la porte «Persil». Sur ce plan, tout l'espace situé en dehors des fortifications est indiqué «vignoble». A noter que les fortifications sont alors intactes. La rue qui relie la rue Gondrin à la rue des Moines se nomme «rue des Cochons» ; c'est maintenant la rue du Cloître.



La mare de la Porte Percy était la plus importante Elle était située tout près de la porte du même nom le long du mur de la ville. Elle avait été constituée, à son origine, simplement par une digue barrant les fossés de la ville. C'était aussi une retenue d'eau en cas d'orage violent, à la façon des modernes bassins d'orage. Régulièrement, elle était curée, car elle avait une fâcheuse tendance à s'envaser. En août 1859,

le conseil y entreprend des aménagements ; il vend cinq gros peupliers et décide la plantation d'une haie vive avec palissade tout autour en remplacement de l'ancienne en mauvais état, donc «*dangereuse notamment pour les enfants ; plusieurs sont tombés à l'eau*». Deux ans après d'autres travaux sont entrepris ; mais en 1864, deux pétitions contradictoires circulent l'une favorable à son maintien, l'autre en faveur de son comblement, soutenue par les médecins qui la jugent insalubre. L'adduction d'eau courante en aura raison.

## Les autres réalisations ou projets

Le casernement reste un souci pour la municipalité. Si le Grand Quartier du quai de Saint-Florentin a été en quelque sorte nationalisé, on a vu que le quartier Delapierre du nom de son propriétaire était à la

charge de la ville. Or ce dernier avait été acquis en 1869 par le sieur Beauvais pour 64.000 francs ; il avait porté le loyer à 7.000 francs par an. Le bail devant être renouvelé en 1870, on envisage la construction d'un nouveau casernement. Ce problème sera résolu par la municipalité suivante.

Si le gaz d'éclairage s'installe progressivement, comme prévu à la charge du sieur Serré par concession contractuelle; on lui reproche le pavage mal refait, et puis surtout la distribution incomplète : la moitié de la ville est privée de gaz, car le second gazomètre prévu n'a pas été installé; l'installateur est menacé de poursuite.

D'autres projets sont formés ou ressortis tel l'assainissement des Noues d'Abandon, qui ne sera jamais mené à bien, ou l'élargissement du pont pour lequel le conseil vote une subvention de 5.000 francs ; l'ingénieur dit qu'avec 2.000 francs de plus, on pourrait obtenir un «*projet monumental*». Il faudra attendre 70 ans pour que ce projet se réalise sous la municipalité Garnier. Par contre, les candélabres sur le pont et les quais sont réalisés.

C'est aussi à cette époque que la chapelle du chevet de Saint-Thibault sera entièrement reconstruite par la fabrique avec l'aide de la ville; en même temps, cette dernière votera une subvention de 7.000 francs pour l'exécution de travaux urgents à la voûte de Saint-André.

Les années suivantes, le conseil autorise la commission administrative de l'hospice d'accepter le legs de Madame Pellegrin se montant à 40.000 francs. Mais il rejette la demande de la commune de Chassy qui souhaitait récupérer les biens de la maladrerie attribués par ordonnance royale le 15 avril 1695 à l'hôtel-Dieu Notre-Dame et Charité unis, prédécesseur de l'hospice.

La «salle de spectacle», le théâtre, qui n'est pourtant pas bien vieux, nécessite des travaux importants: On doit refaire le perron et la toiture. C'est à ce moment-là qu'on décide d'y installer une buvette.

Le premier bureau télégraphique est installé à la mairie.

La bicyclette fait son apparition à cette période avide de modernisme et de nouveautés. Le Journal de Joigny commente: «*Le temps est aux vélocipèdes ! Cet intéressant joujou n'aura qu'un succès éphémère, disent certains. D'autres pensent, au contraire, qu'il a un long et utile avenir. Javal, notre député, en a commandé pour les facteurs de sa circonscription*»

## Le Belvédère et la famille Gillet-de Cormenin

On ne peut pas quitter cette période qui clôt le Second Empire sans parler de M. Gillet et de son gendre le député, et conseiller d'Etat, Louis de Cormenin.

Dans une lettre, datée du 30 septembre 1866, adressée au maire de Joigny Pierre Couturat, Louis de Cormenin fils<sup>9</sup> fait don à la ville d'une pièce de terre de 11 ares 60 centiares située sur la «*montagne Saint-Jacques*». Concernant ce terrain qu'il a hérité de ses ascendants, M. et Mme Gillet, il en précise la destination voulue par son aïeul :

*«M. Gillet, mon grand père, acheta ce terrain dans la pensée d'en faire un lieu de promenade publique et de point de vue pour les habitants de Joigny et qui leur permit de jouir du panorama qu'on y découvre ; l'affluence continue des visiteurs a depuis longtemps justifié ses prévisions. M. Gillet fit planter des tilleuls, placer des escaliers et disposer des bancs de pierre afin de bien indiquer quel but il entendait assigner à son acquisition»<sup>10</sup>*



Le  
Belvédère  
sur la crête  
de la Côte  
Saint-  
Jacques  
domine  
Joigny

Louis de Cormenin fils offre cette pièce de terre en «*mémoire de M. et Mme Gillet*»<sup>11</sup> sous la seule condition que la destination du lieu soit respectée et son entretien assuré.

Le conseil accepte bien volontiers ce présent, «*considérant que le terrain forme une promenade aussi utile pour les habitants de la ville qu'agréable pour les étrangers qui viennent la visiter, qu'elle forme le point culminant de la ville et que, du plateau qui en forme la partie supérieure, on découvre un magnifique panorama*».

Louis de Cormenin fils, ne survécut pas longtemps à sa mère et à ses grands-parents Gillet. Il disparut avant son père.

Louis de Cormenin père, gendre Gillet, ne décédera qu'en 1868 à l'âge de 80 ans, après une vie bien remplie en accédant à des postes importants.

---

<sup>9</sup>Louis de Cormenin en est devenu propriétaire au décès de ses grands-parents maternels Gillet; sa mère étant décédée avant lui, il était devenu leur héritier direct

<sup>10</sup> Il s'agit, bien évidemment, du point de vue du Belvédère où avait été installée une table d'orientation qui, malheureusement, a été vandalisée.

<sup>11</sup> On se rappelle que c'est chez eux que dînait D. Grenet et Z. Wasse le soir de l'affaire du «*drapeau rouge à Joigny*». M. Gillet, ancien notaire parisien, est le neveu de Gillet de la Jacqueminière, député de la Constituante de Joigny. Il intervint en faveur de D. Grenet pendant son bannissement en Belgique, tout comme son gendre, qui annoncera sa grâce à Mme Grenet.

Louis-Marie de la Haye, vicomte de Cormenin, né à Paris le 6 janvier 1788, était avocat à 20 ans et auditeur au conseil d'Etat, deux ans plus tard, en 1810. Nommé commissaire extraordinaire, il est envoyé en province pour accélérer les levées de conscription si utiles aux armées impériales. La Restauration le verra accéder au grade de maître des requêtes au conseil d'Etat. Dès qu'il eut l'âge minimum requis, 40 ans, il sera élu député du Loiret. En 1832, il est élu dans la circonscription de Joigny en succédant à Verrollot. Il sera réélu en 1834, 1837, 1842. Ses idées, de plus en plus libérales, l'amènent dans l'opposition à la Monarchie de Juillet et il est battu d'une centaine de voix par M. de Bontin, candidat officiel, aux élections de 1846.

Rallié à la révolution de 1848, nous avons vu qu'il était le candidat proposé par D. Grenet. Il est élu à Joigny, mais aussi dans la Seine (18<sup>e</sup> sur 34), pour laquelle il optera. Ses pairs le choisiront comme vice-président de l'Assemblée constituante. A ce titre, il fut l'un des rédacteurs de la constitution de la II<sup>e</sup> République.

Démocrate chrétien ayant adopté la république -il considérait l'adoption du suffrage universel comme «*sa chose*». Il cessera sa carrière politique sous le Second Empire, mais il s'y ralliera finalement en reprenant au Conseil d'Etat la place qu'il avait occupée sous le Premier Empire et la Restauration. Il rédigera une série d'ouvrages sur le «Droit administratif», plusieurs fois réédités.



Portrait de Louis de  
Cormenin père

*d'après une  
lithographie de Julien*

Cormenin,  
*Lettres sur la liste civile et  
sur l'apanage,*  
21<sup>e</sup> éd., Pagnerre,  
Paris, 1837

(Bibliothèque d'Auxerre, L 254)

Il avait déjà exercé ses talents d'écrivain dans la polémique politique avec les «*Orateurs parlementaires*» et ses «*Lettres sur la Liste civile*», qui étaient autant de flèches empoisonnées décochées à la Monarchie de Juillet. Mais il devient aussi un écrivain «grand public» et populaire sous le nom de Timon. Roy, qui n'aimait pas beaucoup ses penchants

politiques, dira dans le Journal de Joigny qu'«*il connut une immense popularité; [que] ses ouvrages ... ont passionné outre mesure l'opinion publique et ont eu de nombreuses éditions qui ont dû contribuer à augmenter sa fortune*».

Le même journaliste termine en remarquant que, «*si on a pu désirer parfois [de sa part] une autre ... ligne politique, on ne peut pas se dissimuler que sa vie a été bien remplie, et qu'à l'époque où il a vécu, il a, à tort ou à raison, occupé dans l'histoire contemporaine une grande place qui sauvera son nom de l'oubli*».

A l'évidence, il est cependant quelque peu oublié, mais mérite que l'on s'en souvienne.